Image not found or type unknown

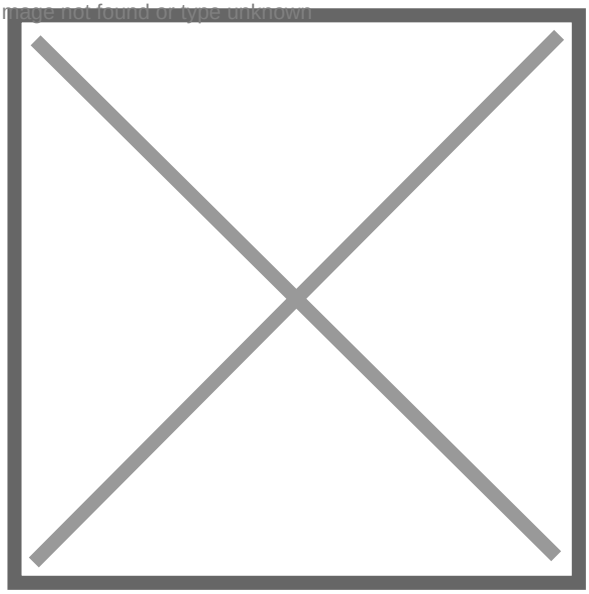

Puis je porter plainte contre mon garagiste

Par **bimba1984**, le **23/06/2010** à **17:25**

Bonjour,

J'ai acheté recement une voiture dans un garage de Saint Etienne il y a environ un mois. A reception de ma voiture je me suis apercue qu'il n' y avait pas beaucoup de freins et que ma voiture faisait du bruit. Je l'ai donc ramené chez le garagiste qui avait soit disant oublié de me changer les freins et un soufflet de cardant.

Je rerecupere ma voiture qui freine mais sans plus et au bout de quelques jours je tombe en panne. Je l'amene chez un autre garagiste pour faire un devis et apparement ma boite a vitesse est morte ca me couterait 1500€.

Que dois je faire?

Puis je porter plainte contre le garage qui m'a vendu la voiture?

Merci d'avance

Par **jeetendra**, le **23/06/2010** à **18:57**

[fluo]Conseil départemental d'accès au droit de la Loire[/fluo]

Tribunal de grande instance de Saint-Etienne

Place du Palais de Justice - 42022 SAINT ETIENNE

Tél : 04.77.43.33.00

[fluo]Maison de justice et du droit[/fluo]

SAINT-ETIENNE
7, rue Ferdinand - 42000 SAINT-ETIENNE
Tél : 04.77.49.83.30

Bonsoir, vous pouvez agir sur le terrain de la garantie légale de conformité, englobant la notion de vice caché et celle de délivrance conforme et obtenir la résolution de la vente, prenez contact (adresses ci-dessus) pour une aide juridique dans votre démarche, courage à vous, bonne soirée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés